

PASS

Permanence
aux Soins de Santé

La PASS peut m'aider si...

J'ai besoin de soins et je n'ai pas d'assurance maladie et/ou de complémentaire santé

J'ai besoin de rencontrer une assistante sociale pour ouvrir mes droits

Jusqu'à l'ouverture de mes droits et la déclaration d'un médecin traitant



La PASS ne prend pas en charge les patients en situation de VISA touristiques ou titulaires d'une prise en charge sociale dans un pays de la Communauté Européenne.

L'Equipe de la PASS est composée de :

- Médecin,
- Infirmière,
- Assistante Sociale,
- Secrétaire.

En attendant l'ouverture de vos droits, une consultation médicale pourra être organisée. Dans le cas contraire, et lorsque la situation médicale le permet, les soins peuvent être différés.

Comment contacter la PASS ?

Permanence Sociale	Permanence Médicale
Du lundi au vendredi (hors férié), de 9h00 à 16h00, <u>avec ou sans RDV</u>	Les jeudis (hors férié), de 9h00 à 16h00, <u>avec ou RDV</u>
<u>Pour nous joindre :</u>	
 04.90.44.91.80	 pass@ch-salon.fr